



**Association Professionnelle des Banques
et des Etablissements Financiers**

Le Délégué Général
N° 134 DG/2023

Alger, le 09/02/2023

**Messieurs les Directeurs Généraux des Banques
et des Etablissements Financiers**

Objet : A/S Interdiction d'importation de légumes secs et riz.

Réf : Courrier n°430/MC/SG/2023 du 09/02/2023, du Ministère du Commerce et de la Promotion des Exportations.

Messieurs les Directeurs Généraux,

J'ai l'honneur de vous informer que l'ABEF a été rendue destinataire d'une correspondance n°430/MC/SG/2023 du 09/02/2023, émanant de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère du Commerce et de la Promotion des Exportations, nous informant de l'exclusivité d'importation des légumes secs et du riz par l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OIC) et de l'interdiction de leur importation par d'autres opérateurs, et ce, que ce soit pour la vente en l'état ou pour usage propre.

A ce titre, il vous est demandé d'instruire vos services concernés, à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires, pour l'application de cette mesure.

Veillez croire, **Messieurs les Directeurs Généraux**, à l'expression de mes sincères salutations.

Rachid BELAID
Délégué Général

